

# Un exemple de processus de professionnalisation : les jeunes recrutés sur le dispositif Prévention du tabagisme

## Démarche de professionnalisation

Le CFES s'est engagé :

- à soutenir le montage des projets des comités ;
- à suivre les actions développées ;
- à évaluer le dispositif mis en place ;
- à favoriser la professionnalisation des personnes recrutées dans ce cadre.

Pour ce dernier aspect, il s'agit de :

- Proposer des documents de référence<sup>2</sup> sur la professionnalisation.
- Informer sur les diplômes inter-universitaires de tabacologie.
- Mettre à jour la base de données sur les formations universitaires en éducation pour la santé et les formations proposées sur les addictions, dont le tabagisme.
- Organiser des formations<sup>3</sup> pour le réseau.
- Suivre la professionnalisation des personnes au travers d'une base de données sur les formations initiales, les activités et les compétences à mettre en œuvre. Celle-ci sera complétée par les productions du groupe de travail sur la professionnalisation (voir schéma).

**Le dispositif de suivi et d'évaluation présenté ici a pour objectif de favoriser la professionnalisation de plus d'une centaine de jeunes recrutés en 2001 pour développer des actions de terrain dans le domaine de la prévention du tabagisme.**

Un accord visant le renforcement des actions de terrain dans le domaine de la prévention du tabagisme a été signé par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts) et le Comité français d'éducation pour la santé (CFES) en août 1999. Il favorise le recrutement de personnes en contrat emploi-jeune<sup>1</sup>. La montée en charge du dispositif est progressive et prend en compte les capacités d'absorption du Réseau des comités d'éducation pour la santé.

En mai 2001, 89 personnes ont été recrutées ou en cours de recrutement sur ce dispositif dans le Réseau des comités d'éducation pour la santé. À la fin de l'année 2001, le Réseau devrait avoir recruté près de 145 personnes en éducation pour la santé et prévention du tabagisme.

Pour mettre en œuvre le processus de professionnalisation, le CFES met en place, à l'été 2001, le groupe de travail qui a pour objectifs :

- de décrire les activités des jeunes recrutés à partir d'une grille ;
- d'identifier les activités types menées par ces jeunes ;

- de décrire les compétences qui sont sous-jacentes à ces activités pour tendre vers l'élaboration de portefeuilles de compétences individuels.

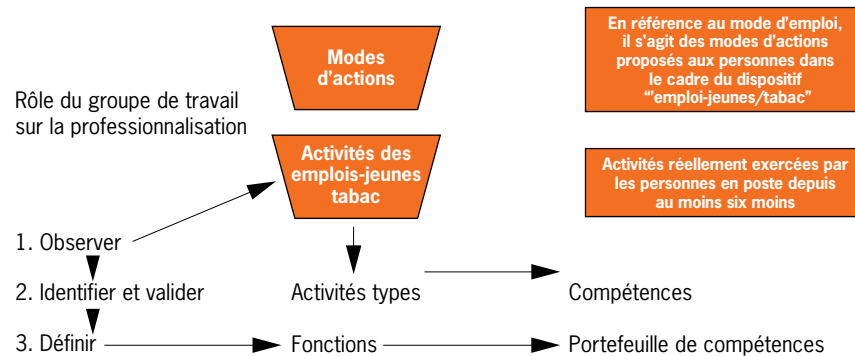
Le processus en continu devra s'accompagner d'une démarche institutionnelle visant à la validation des acquis de ses jeunes.

**Nathalie Marchal**

Chargée de mission Professionnalisation  
du dispositif emploi jeunes

service Appui au développement de l'éducation pour la santé,  
Comité français d'éducation pour la santé, Vanves, France.

1. Circulaire délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP)/direction générale de la Santé (DGS) n° 2000-163 du 27/03/2000 diffusée aux préfets de région, directions régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (DRTEFP), direction régionale des Affaires sanitaires et sociales (Drass), aux préfets de département, directions départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (DDTEFP), direction départementale des Affaires sanitaires et sociales (Ddass) concerne la mise en place de ce dispositif.
2. Deux documents ont été proposés aux comités sur la professionnalisation (un document de cadrage général et un document sur les plates-formes régionales de professionnalisation).
3. Module d'accueil des nouveaux arrivants, formation chargés de projet en éducation pour la santé, formation au programme national de prévention du tabagisme, formation aux outils pédagogiques.



**Schéma récapitulatif du rôle du groupe de travail sur la professionnalisation**